tions, elle se mettrait promptement au niveau des autres Etats de l'Europe.

En 1876, la dette extérieure de la Grèce s'élevait à 335,513,422 drachmes (la drachme vaut 1 franc, depuis l'adoption du système monétaire décimal dans ce pays); la dette intérieure était de 94,569,480 drachmes, ce qui porte à 430,082,902 drachmes le total de la dette publique.

Le budget de la même année 1876 se décompose ainsi :

Recettes : impôts directs, 12,735,000 drachmes (impôt foncier, dîmes, 10,000,000 ; sur le bétail et les abeilles, 1,245,000; sur les pâturages, 40,000; licences, 800,000; impôts sur les bâtiments, 650,000); contributions indirectes, 16,205,000 (douanes, 11,500,000; timbre, 4,200,000; diverses contributions, 505,000); établissements publics, 1,104,800 (postes, 700,000; télégraphes, 400,000; imprimerie nationale, 4,800); domaines, biens de l'Etat, 2,788,300; ventes de biens de l'Etat, 3,085,000; recettes diverses, 1,095,700; recettes ecclésiastiques, 303,000; arrérages, 1,510,000. Le total de ces recettes est de 38,826,800 drachmes.

Dépenses : dette extérieure, 1,258,000 drachmes; dette intérieure, 6,435,499; pensions, 3,070,820; liste civile, 1,125,000; Chambre, 450,000; département des finances, 1,334,240; affaires étrangères, 1,152,973; département de la justice, 3,091,782; de l'intérieur, 4,777,477; culte et instruction, 2,106,410; département de la guerre, 7,469,300; de la marine, 1,959,890; frais d'administration, 2,847,450; dépenses diverses, 1,985,000. Au total, 39,063,841 drachmes.

Comme on peut s'en rendre compte, ce budget se solde par un déficit de 237,041 drachmes.

— *Armée.* D'après la loi du 15 janvier 1867, le service militaire est devenu obligatoire pour tous les sujets. Les forces militaires se composent de l'armée et de la garde nationale. La durée du service est de 12 ans, dont 3 dans l'armée active, 3 dans la première réserve, 6 dans la deuxième réserve. La garde nationale n'a d'autre rôle que celui de la défense du pays en temps de guerre.

L'armée comprend 10 bataillons d'infanterie de ligne de 6 compagnies chacun en temps de paix et de 8 compagnies en temps de guerre; 4 bataillons (12 en temps de guerre) de chasseurs des montagnes à 4 compagnies; 4 compagnies de chasseurs des frontières en temps de paix et 4 bataillons à 4 compagnies en temps de guerre; 5 escadrons de cavalerie en temps de paix, 6 en temps de guerre; 1 régiment d'artillerie à 6 batteries en temps de paix, à 10 en temps de guerre, de 5 pièces chacune; le corps des sapeurs, de 3 compagnies en temps de paix, de 5 en temps de guerre; la gendarmerie, etc.

D'après le budget de 1876, toutes ces troupes formaient, pour le temps de paix, un effectif de 12,188 hommes, savoir : 754 officiers, 1,961 sous-officiers, 440 musiciens, 8,933 soldats, 100 employés, etc., plus 636 chevaux. Pour le temps de guerre, l'effectif s'élève à 29,584 hommes, avec 50 bouches à feu, et peut être renforcé par des corps de volontaires, chacun de 647 hommes.

— *Commerce.* Le commerce d'exportation que fait la Grèce a lieu surtout avec la Grande-Bretagne, la Turquie, l'Autriche, la Russie, la France, l'Italie et d'autres pays dans de minimes proportions. Ces transactions, en 1874, ont porté principalement sur les raisins de Corinthe (37,225,000 drachmes); les peaux (6,344,000); l'huile d'olive (2,888,000); les vins (1,736,000); la soie (1,069,000); le savon (790,000); le plomb (3,427,000).

Les principaux produits importés sont les céréales (23,586,000 drachmes); les produits manufacturés (20,530,000); les peaux (8,384,000); les salaisons (3,235,000); le café (2,028,000); le riz (1,816,000).

Sous le rapport commercial, un grand mouvement s'est opéré au sein de la société hellénique. Les Grecs ont fondé de puissantes maisons de commerce et de banque dans toute l'Europe et principalement en Turquie. Ils ont réalisé des fortunes immenses. Aujourd'hui, ils se disent qu'ils peuvent placer une partie de leurs capitaux dans leur pays; que ces capitaux leur rapporteront autant, peut-être même plus qu'à l'étranger; ils ont donné une grande impulsion à l'industrie métallurgique; ils pensent que la Grèce a du coton qu'elle exporte à l'étranger et qui peut être filé en Grèce, et ils se mettent à établir des filatures.

M. Baltazzi a fondé un Crédit foncier au capital de 20,000,000. MM. Baltazzi et Syngros ont créé la banque hellénique de Crédit général, au capital de 14,000,000. Le premier viendra en aide à l'agriculture, la seconde au commerce et à l'industrie. M. Baltazzi, qui représente un groupe puissant de banquiers hellènes de Constantinople, a eu l'idée, avec d'autres banquiers, de fonder une grande société hellénique de navigation à vapeur. Le capital était fixé provisoirement à 25,000,000 de francs. Cette société créera des docks au Pirée et peut compter d'avance sur un grand succès. Il lui suffira de transporter d'un comptoir à l'autre les marchandises que les négociants hellènes embarquent aujourd'hui sur des bateaux étrangers.

— *Travaux.* La question des voies ferrées a fait aussi un grand pas; déjà une compagnie étrangère a doté Athènes d'un tronçon de chemin de fer, d'une longueur de 12 kilom., qui relie cette ville à son port, le Pirée. De grands travaux publics ont été également projetés dans le royaume hellénique; nous mentionnerons, entre autres, le desséchement du vaste bassin du lac Copaïs ou Topolias, qui deviendrait par cette transformation un des plus riches pays cotonniers du monde, et le percement de l'isthme de Corinthe.

— *Instruction publique.* Le peuple grec fait des sacrifices inouïs pour ses établissements d'instruction. Il est d'usage que tous les chefs de famille, même peu riches, n'oublient pas dans leur testament ces établissements grands ou petits. Les Grecs fixés à l'étranger et favorisés de la fortune ont consacré à cette œuvre méritoire des sommes considérables. Le gouvernement ne fournit que le traitement des professeurs; pour tout le reste, l'université s'entretient à ses frais avec l'argent provenant de fondations particulières.

Il en est de même des deux gymnases, de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole supérieure pour les filles, du séminaire de théologie, de l'institution des orphelins, de l'observatoire, du musée, de l'Académie, du Nouveau-Théâtre. Et non-seulement à Athènes, mais dans la Grèce entière, voire même chez les Grecs de Turquie, sauf quelques institutions particulières, l'enseignement se donne gratis. L'étudiant d'Athènes paye ses droits d'immatriculation et son diplôme; mais, quant à l'argent pour le cours des professeurs, il n'en est plus question à la grande université, fréquentée actuellement par 1,500 étudiants. Les matières pour préparations chimiques sont même fournies gratis aux étudiants en chimie

Avant la guerre de l'indépendance, il n'existait même pas d'écoles primaires en Grèce. A l'époque de leur création, on a introduit la méthode Bell-Lancastre, tombée ailleurs en désuétude, mais fort en vogue à Athènes. C'est la méthode de l'enseignement mutuel. Près de 200 à 300 garçons et filles sont instruits à la fois de cette manière par deux ou trois maîtres dans une même classe. Pour apprendre à lire et à écrire, rien de mieux; mais au delà de ces exercices mécaniques, il faut quelque chose de moins routinier. Aussi le gouvernement grec songe-t-il à introduire une autre méthode d'enseignement.

Après les écoles primaires viennent celles dites helléniques, et ainsi appelées parce que l'enseignement du grec y domine. Le nombre en est de sept ou huit à Athènes, divisées en trois classes et fréquentées par 1,500 écoliers. On y traduit en grec moderne les prosateurs anciens : Xénophon, Lucien, Plutarque, saint Jean Chrysostome; on y apprend en outre le latin, le français, la géographie, l'histoire et les premiers éléments de mathématiques.

Les élèves qui, après avoir suivi le cours communal, aspirent à une instruction plus développée entrent au gymnase. Il existe à Athènes deux gymnases publics et deux qui sont dirigés par des particuliers. Beaucoup d'écoliers venant non-seulement de Grèce, mais encore de Turquie pour fréquenter les gymnases d'Athènes, la ville de Pirée a créé également un gymnase public, aux portes de la capitale. Tous ces établissements comptent plus de 1,500 élèves. La durée des études y est de quatre années. Chaque gymnase a quatre classes; le programme des cours comprend le grec ancien, dont l'étude est poussée à fond; le latin, le français, et, dans une mesure moindre, l'anglais, l'allemand et d'autres langues; puis les mathématiques, la religion, l'histoire générale, la logique, l'anthropologie, la psychologie, la physique, la chimie et l'histoire naturelle.

La partie de l'enseignement à laquelle on attache le plus de prix est le grec ancien. Les écrivains les plus remarquables de l'antiquité, prosateurs et poëtes, sont traduits en grec moderne avec la plus scrupuleuse fidélité. Les savants grecs s'efforcent de calquer la langue moderne sur l'ancienne, en ayant soin de rejeter lentement, mais sûrement les mots étrangers et corrompus que le grec moderne avait admis pendant sa décadence. Ils travaillent également à rapprocher systématiquement la syntaxe ancienne de la syntaxe moderne, à corriger l'une par l'autre et à en faire un tout harmonieux et bien coordonné.

Quant à ceux qui étudient la théologie, ce n'est pas aux gymnases qu'ils doivent s'adresser, mais au séminaire de théologie, établissement fondé avec des legs particuliers et situé derrière le château, sur la rive droite de l'Ilissus. Il est fréquenté par 80 étudiants environ, qui peuvent se faire ordonner prêtres pendant leur temps d'études. Outre la théologie, on leur enseigne le latin et les langues modernes.

N'oublions pas le grand établissement municipal pour l'éducation supérieure des filles de huit à seize ou dix-huit ans. Tous les professeurs de l'école se sont formés à l'université d'Athènes; des professeurs de cette université ainsi que des professeurs de gymnase y font des cours. Le nombre des élèves y monte à environ 600 externes de la ville, plus 150 pensionnaires venues de Macédoine, de Constantinople et d'Alexandrie. A la fin des études, elles peuvent passer un examen qui leur permet d'entrer comme institutrices dans les familles grecques à Athènes, à Londres, à Paris, etc.

Dans ces gymnases, c'est à l'étude de la langue française qu'on donne la préférence; les classes supérieures et les classes moyennes d'Athènes parlent aussi bien le français que le grec.

En 1837 fut fondée l'université. Elle n'avait alors que 52 élèves; elle en compte aujourd'hui environ 1,500, avec 80 professeurs qui tous sans exception se sont formés à l'étranger. La Faculté de droit prime toutes les autres; autrefois elle comprenait la moitié de tous les étudiants; aujourd'hui elle n'en comprend plus que le tiers.

Jadis les jeunes Grecs n'étudiaient les sciences que dans les universités de l'étranger; actuellement ils ne séjournent au dehors que durant quelques semestres, les sciences étant parfaitement enseignées à Athènes. Les Grecs qui étudient en Allemagne appartiennent en général à la Faculté de théologie. Ce sont les universités d'Erlangen, de Leipzig, de Halle qu'ils fréquentent de préférence.

— *Histoire.* De tous les pays de l'Europe, il n'en est peut-être pas un dont l'histoire soit si difficile à résumer que celle du petit royaume de Grèce. Aucun fait saillant ne permet de grouper les événements; c'est une succession ininterrompue de changements de ministère, de dissolutions de la Chambre, d'élections nouvelles faites sous le coup de la ruse, de la fraude et de la plus effroyable pression. Ce qu'il y a de malheureux surtout dans la situation actuelle de la Grèce, c'est que le roi est entouré d'une camarilla toute-puissante et sans vergogne, qui fait et défait les ministères au gré de ses caprices et de ses intérêts. En Grèce, comme ailleurs sous certains gouvernements, on ne craint pas de désorganiser complètement l'administration en vue d'élections prochaines; pour n'en citer qu'un exemple, à l'avénement du cabinet Bulgaris en 1874, 3,000 employés furent révoqués, changés ou remis en place.

Dans ce pays aussi la question cléricale est à l'ordre du jour; c'est ainsi que, dans le cours de cette même année 1874, le ministre de l'instruction publique Balanopoulo n'a pas reculé devant le ridicule de présenter à la Chambre un long projet de loi d'après lequel l'instruction primaire devait être confiée au clergé; les curés auraient remplacé les instituteurs et, bien entendu, en auraient reçu les appointements. On sait de reste que ces messieurs ne travaillent pas uniquement *ad majorem Dei gloriam.* Cet ingénieux ministre appelait cela salarier le clergé sans aggraver le budget.

En terminant, constatons, à l'honneur du gouvernement grec, que le brigandage semble avoir disparu; il est probable que la triste et sanglante aventure de 1870 (v. GRÈCE, au tome VIII du *Grand Dictionnaire*) a inspiré des mesures énergiques propres à amener cet excellent résultat.

GRÈCE (GRANDE-), nom sous lequel les anciens désignaient la partie sud de l'Italie, à cause du grand nombre de colonies que les Grecs fondèrent sur son territoire. La Grande-Grèce comprenait le Brutium, la Lucanie, la Messapie, l'Iapygie et l'Apulie. V. ces mots, au *Grand Dictionnaire.*

Grèce expirante sur les ruines de Missolonghi (LA), tableau d'Eugène Delacroix; musée de Bordeaux. Ce tableau a été exécuté en 1827; c'est une des œuvres capitales du maître. Tout est correct, juste, modéré; tout est contenu et puissant; les qualités du maître apparaissent dans leur application saisissante et sans le contraste des défauts qu'on lui a si souvent reprochés. La Grèce est une femme jeune et belle, debout sur des ruines fumantes. Tout s'écroule autour d'elle; ses derniers défenseurs disparaissent sous les débris; elle succombe, elle s'affaisse; ses vêtements en désordre, ses longs cheveux épars, son exaltation, sa pâleur, tout annonce la lutte, la rage et le désespoir. En vain elle semble évoquer l'Occident; en vain elle semble le prendre à témoin de son héroïsme impuissant à lutter contre l'implacable destinée. C'en est fait, elle tombe; et derrière elle le Turc insolent pose fièrement, sur la ville détruite, son croissant victorieux.

« Tout en obéissant, dit M. de Pesquidoux, à la puissante impulsion de son génie rénovateur, le maître du drame et de la vie savait alors rester dans les limites que lui avaient marquées l'enseignement et la tradition. La *Grèce sur les ruines de Missolonghi* me paraît une des œuvres les plus complètes et les plus fortes de M. Delacroix. En face de ce tableau, les souvenirs vous pressent, l'émotion vous gagne. Vous vous sentez frémir; vous vous indignez contre les bourreaux et les spoliateurs, comme aux jours glorieux de Navarin. Quel plus beau triomphe pour l'artiste que de perpétuer les émotions qui ont inspiré son génie et son œuvre, et d'en léguer l'histoire et le retentissement aux générations à venir ! »

GRÉCISANT s. m. (gré-si-zan — rad. *grec*). Celui qui s'attache aux formes adoptées par l'Eglise grecque.

GRÉCO-SLAVE adj. (gré-ko-sla-ve — de *Grec*, et de *Slave*). Qui se rapporte à la fois aux Grecs et aux Slaves.

* **GREELEY** (Horace), journaliste américain. — Il est mort à New-York en novembre 1872. Publiciste brillant et plein de verve, il avait passé sa vie à défendre les idées de liberté, à préconiser les réformes administratives et autres, à combattre les abus de tout genre, et il s'était acquis une grande popularité. Attaché au parti républicain, Greeley avait été, pendant la guerre de la sécession, un ardent adversaire des démocrates séparatistes, partisans du maintien de l'esclavage. Cependant ce fut avec l'appui du parti démocrate et par la convention démocratique de Baltimore qu'il fut proclamé, en 1872, candidat à la présidence de la république contre le général Grant. Greeley se trouva alors dans la position la plus fausse. Vainement il déclara qu'il était le candidat de la conciliation entre le Nord et le Sud, il se vit abandonné et attaqué par un grand nombre de ses amis, qui l'accusèrent de se laisser porter au pouvoir par ceux qu'il n'avait cessé jadis de combattre et qui jusque-là n'avaient cessé de l'attaquer. Les élections d'octobre 1872 lui furent défavorables et assurèrent une majorité considérable à Grant. Les résultats de cette grande lutte électorale, la douleur qu'il ressentit de la mort de sa femme, les fatigues qu'il avait endurées en la soignant dans sa dernière maladie portèrent un coup fatal à sa santé déjà frêle et précipitèrent sa fin. La presse américaine fut alors unanime à proclamer que, s'il n'avait pas eu les qualités d'un homme d'Etat éminent, il n'avait du moins jamais cessé d'être un homme de bien et un homme de cœur.

GREEN (Marie-Anne EVERETT WOOD, dame), femme auteur anglaise, née à Sheffield (Yorkshire) en 1818. Son père lui fit donner une éducation aussi solide que brillante, qui développa de bonne heure ses remarquables facultés. Un ami de sa famille, le poëte Montgomery, l'initia à la poésie, et elle se mit à composer des vers. En 1841, miss Wood alla habiter Londres avec ses parents. Quatre ans plus tard, elle épousa un artiste, M. Green, et, à partir de ce moment, elle se livra à peu près entièrement à ses goûts littéraires. Indépendamment d'articles, pour la plupart historiques, insérés dans des revues, on lui doit, entre autres travaux : *Lettres de princesses royales et de dames illustres* (1846); *Vies des princesses d'Angleterre* (1849-1855, 6 vol. in-8°), son ouvrage capital; le *Journal de John Rous* (1856), etc. Depuis lors, Mme Green a été chargée de classer aux archives des papiers d'Etat, destinés à faire la lumière sur diverses phases de l'histoire d'Angleterre. Le résultat de son travail a été la publication de papiers d'Etat appartenant aux règnes de *Jacques Ier* (1857-1859, 4 vol. in-8°), de *Charles II* (7 vol.), de la reine *Elisabeth*, d'*Edouard VI*, de *Jacques Ier* (6 vol.), etc.

GREENBACK s. m. (grinn-bak — de deux mots angl. qui signif. *dos vert*). Billet de certaines banques des Etats-Unis.

* **GREENE** (George-Washington), écrivain américain. — En 1872, il a été nommé professeur à l'université d'Ithaque, dans l'Etat de New-York. Outre les ouvrages que nous avons cités, il a publié : *Histoire et géographie du moyen âge*, *Etudes biographiques* (1860); *Vues historiques sur la révolution américaine* (1866), etc.

GREFFIER (Pierre-Eugène), magistrat français, né à Orléans en 1819. Il étudia le droit à Paris, où il se fit recevoir licencié. De retour dans sa ville natale en 1840, il exerça la profession d'avocat et devint, en 1847, membre du conseil de l'ordre. M. Greffier, qui appartenait alors à l'opposition ultra-libérale, fut nommé, après la révolution de février 1848, sous-commissaire du gouvernement provisoire à Gien. Dès le mois suivant, il entra dans la magistrature en qualité de substitut du procureur général près la cour d'Orléans. Après le coup d'Etat du 2 décembre 1851, il se rallia au régime qui venait de s'imposer à la France. Avocat général en 1853, premier avocat général près la même cour en 1859, il attira sur lui l'attention par de savants réquisitoires. Nommé, en 1862, par M. Delangle, directeur des affaires civiles au ministère de la justice, il fut appelé, en outre, à faire partie de la commission chargée de reviser le code de procédure civile, et il prit une part des plus actives aux travaux de cette commission, qui le choisit comme rapporteur. En 1868, M. Greffier fut nommé commandeur de la Légion d'honneur. L'année suivante, il devint secrétaire général du ministère de la justice et conseiller d'Etat hors section. Il fut remplacé dans ces doubles fonctions après la formation du ministère Ollivier, et il alla occuper, le 20 janvier 1870, un siége à la cour de cassation. Membre depuis longues années du conseil général du Loiret, dont il a été vice-président de 1867 à 1870, il y siége dans le groupe des bonapartistes. On lui doit des discours de rentrée, notamment : *Etude sur la législation pénale* (1855), les *Etats généraux et l'ordonnance d'Orléans de* 1560 (1859), et un traité *Des cessions et des suppressions d'offices, résumé pratique des lois, décrets et instructions ministérielles concernant cette matière* (1861, in-8°), ouvrage très-estimé, dont la 3e édition a paru en 1874.

GREG (William-Rathborne), publiciste et administrateur anglais, né à Manchester en 1809. Il s'est beaucoup occupé de questions politiques, économiques et religieuses, et il est devenu un rédacteur très-actif de la *Pall Mall Gazette.* En 1856, M. Greg obtint un emploi de commissaire des douanes. Depuis 1864, il est contrôleur de l'office de librairie de la reine. Parmi ses ouvrages, dont plusieurs ont été souvent réédités, nous citerons : le *Credo de la chrétienté* (Londres, 1851, in-8°); *Essai sur la science politique et sociale, énigmes de la vie, jugements littéraires et sociaux, problèmes politiques* (1873), ouvrage très-remarquable; les *Avis de Cassandre* (1874), etc.

GRÉGAIRE adj. (gré-ghè-re — du lat. *gregarius*, même sens). Se dit des animaux qui vivent en troupes et des plantes qui croissent en grand nombre dans le même lieu. ‖ Syn. de GRÉGARIEN.

GRÉGAL s. m. (gré-gal). Vent du N.-E., sur la Méditerranée.

GRÉGALADE s. f. (gré-ga-la-de — rad. *grégal*). Coup de vent du N.-E., sur la Méditerranée.

* **GREGOIR** (Édouard), compositeur et musicographe belge. — Comme écrivain, il a publié : *Essai historique sur la musique et les musiciens dans les Pays-Bas* (1862, in-4°); *Notice sur l'origine du célèbre compositeur Louis van Beethoven* (1863, in-8°); les *Artistes musiciens néerlandais* (1864, in-8°); *Biographie des artistes musiciens néerlandais des* XVIIIe *et* XIXe *siècles et des artistes étrangers résidant ou ayant résidé en Néerlande à la même époque* (1864, in-8°); *Historique de la facture et des facteurs d'orgue* (1866, in-8°); *Réflexions sur la régénération de l'ancienne école de musique flamande et sur le théâtre flamand* (1870, in-8°); *Documents historiques relatifs à l'art musical et aux artistes musiciens* (1872-1876, 4 vol. in-8°), etc.

GRÉGOIRE (Louis), historien et géographe, né à Paris en 1819. Elève de l'Ecole normale, il s'est adonné à l'enseignement de l'histoire et de la géographie, et il a pris le grade de docteur en 1856. M. Grégoire a occupé des chaires dans divers colléges, notamment à Nantes (1841) et à Versailles (1858). Il est depuis 1862 professeur au lycée Fontanes, à Paris. On lui doit un assez grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns ont eu du succès. Nous citerons : *Chalais* ou *Une conspiration sous Richelieu* (1855, in-8°); la *Bretagne au* XVIe *siècle, après la réunion* (1855, in-8°); *De immunitatibus quæ a regibus nostris primæ et secundæ stirpis concessæ fuerunt* (1856, in-8°), thèse de doctorat; la *Ligue en Bretagne* (1856, in-8°); *Histoire du moyen âge* (1867, in-12), avec Dauban; *Histoire des temps modernes* (1868, in-12), avec le même; *Dictionnaire encyclopédique d'histoire, de biographie, de mythologie et de géographie* (1870, in-8°), avec supplément (1875, in-8°); *Géographie physique, économique et politique de l'Europe, moins la France* (1873, in-12); *Géographie physique, politique et économique de la France et de ses colonies* (1874, in-12); *Géographie physique, politique et économique de la terre, moins l'Europe* (1874, in-12); *Géographie générale, physique, politique et économique* (1875, in-8°), etc.

* **GREGOROVIUS** (Ferdinand), poëte et historien allemand. — Le dernier ouvrage publié par ce savant historien, qui est fort au courant des choses du moyen âge et de la Renaissance en Italie, est une réhabilitation de la fille d'Alexandre VI. Ce curieux travail, intitulé *Lucrèce Borgia* (Stuttgard, 1874, 2 vol. in-8°), a été traduit en français par M. Regnaud (1876, 2 vol. in-8°). « La matière n'était pas neuve, dit Nefftzer, mais M. Gregorovius était en situation de la rajeunir. Presque italianisé par de longs séjours et par la constante spécialité de ses études, cultivant de hautes et utiles relations, il a pu compulser d'importants papiers d'Etat et de famille. Les archives des Este, à Modène, celles de Mantoue, de Florence, de Ferrare lui ont fourni nombre de documents inédits. Mais sa trouvaille la plus précieuse a été la découverte des actes du notaire ordinaire d'Alexandre VI et de la famille Camillo de Beneimbene. Ces actes lui ont fourni, entre autres, tous les contrats de fiançailles et de mariage de Lucrèce Borgia et l'ont mis en état d'éclairer d'une lumière nette et précise une vie jusqu'à présent assez légendaire. » Citons encore de Gregorovius l'*Ile de Capri* (1868, in-fol.).

GREGORY (Charles-Hutton), ingénieur anglais, fils d'Olinthus-Gilbert Gregory, né en 1817. Il entra, comme aide-ingénieur, dans l'administration du *Manchester and Birmingham railway*, puis à l'arsenal de Woolwich, et enfin au *London and Croydon railway*, avec le titre d'ingénieur résident. Après avoir dirigé l'exécution du prolongement de la ligne de Croydon à Epsom, il fut nommé ingénieur en chef de la ligne de Bristol à Exeter. En 1855, il abandonna l'administration des chemins de fer pour rentrer dans celle de l'artillerie, puis fut attaché à la direction générale des postes et particulièrement chargé des rapports de cette administration avec les chemins de fer.

M. Gregory a dirigé les travaux de desséchement du lac Fucino, en Italie, et commencé, en France, la construction du chemin de fer de Béziers à Graissessac.

GREIP, fille du géant Geirreudour et une des neuf vierges qui enfantèrent le dieu Heimdall, dans la mythologie scandinave.

GRÊLASSE s. f. (grê-la-se — rad. *grêle*). Averse de grosse grêle.

* **GRÊLE** s. f. — **Encycl.** On sait les énormes difficultés qui s'opposent à l'observation directe des phénomènes qui se produisent dans les hautes régions de l'atmosphère; mais on peut dire que la formation de la *grêle*, à cause des circonstances atmosphériques redoutables dont elle est presque toujours accompagnée, offre à l'observateur des difficultés spéciales et presque une impossibilité absolue. Il faut remarquer, en effet, que les nuages à *grêle*, qu'il ne serait pas prudent de traverser en ballon, ne se forment presque jamais au-dessous du sommet des montagnes, d'où il serait possible de suivre la marche des phénomènes qui se produisent dans leurs flancs. Toutefois, une observation de ce genre a pu être faite, observation célèbre dans l'histoire de la science, et qui est de nature à fournir à la discussion des causes de la production de la *grêle* les principaux, presque les uniques éléments de discussion; nous voulons parler de l'observation faite par M. Lecoq sur le Puy de Dôme, observation que nous avons déjà signalée dans le *Grand Dictionnaire*, mais qu'il est nécessaire de rapporter ici avec plus de détail, à cause des déductions qu'on a cru pouvoir en tirer en faveur des théories nouvelles.

En 1835, M. Lecoq s'est trouvé enfermé dans un nuage à *grêle* et, avec un sang-froid qu'on ne saurait trop louer, il a suivi, étudié tous les phénomènes qui se produisaient sous ses yeux et dont une mort terrible pouvait facilement être la conséquence. Le nuage à *grêle* que M. Lecoq a observé marchait avec une très-grande vitesse et avec un sifflement caractéristique, que l'intrépide observateur attribua au frottement des grêlons contre les couches d'air qu'ils traversaient. Un fait très-curieux et essentiel à noter, c'est que les grêlons, durant tout le temps que M. Lecoq fut enveloppé par le nuage (5 à 6 minutes), ne tombaient pas vers la terre, mais, emportés avec le nuage, se mouvaient très-rapidement en haut, en bas, de tous côtés. Les plus gros de ces grêlons avaient la dimension d'une noisette. M. Lecoq fut atteint par quelques-uns, mais n'éprouva aucun mal. Il remarqua que les grêlons qui l'avaient touché tombaient aussitôt vers le sol, comme si, soutenus par la tension électrique, ils avaient obéi à la loi de la pesanteur dès que le contact d'un corps étranger les avait déchargés. Le nuage creva, comme on dit vulgairement, c'est-à-dire que la *grêle* tomba à une demi-lieue du point où le nuage avait été observé. D'un fait noté d'une façon un peu confuse par M. Lecoq, on a tiré de nos jours un très-grand parti : les bords du nuage étaient, dit-il, comme dentelés et animés d'un mouvement de tourbillonnement difficile à décrire. Les grêlons, de forme arrondie ou ovale, étaient formés de couches concentriques plus ou moins transparentes. On a reconnu aujourd'hui qu'ils sont généralement formés alternativement de couches blanches, opaques, coniques, de consistance spongieuse, et de couches dures, vitreuses, transparentes. Ces remarques sont précieuses; mais, pour en tirer des déductions sérieuses, il paraît nécessaire d'attendre l'occasion, difficile à se réaliser, de les confirmer, de les rectifier peut-être par de nouvelles observations directes.

Les observations de M. Colladon, de Genève, faites en 1875, méritent d'être étudiées. M. Colladon a décrit deux orages successifs, l'un survenu pendant la nuit du 7 au 8 juillet, l'autre le 8 juillet, à trois heures et quart de l'après-midi, en 1875. Les phénomènes de ces deux orages, survenus à quelques heures d'intervalle, n'offrirent pas entre eux de différence marquée. Le premier, parti des bords de la Saône, parcourut le département de l'Ain, le canton de Genève, la Haute-Savoie, une partie du bas Valais; le second s'abattit sur la Savoie, la Haute-Savoie, le Valais. L'un et l'autre avaient une vitesse de 45 à 50 kilomètres à l'heure. La hauteur des nuages, bien que n'ayant pas été mesurée, devait être considérable, car ils passèrent au-dessus de montagnes hautes de 1,000 et 2,000 mètres. Les éclairs étaient continus, mais non suivis de coups de tonnerre. Un fait auquel M. Colladon attribua, avec raison, une grande importance, c'est que ces éclairs, qui se succédaient sans interruption, ne partaient pas du même point et semblaient, en quelque sorte, se répondre. M. Colladon en concluait qu'à la vieille théorie de Volta, sur les deux nuages superposés, il faut substituer des centres électriques différents dans un même nuage. Nous reviendrons bientôt à la théorie de la formation de la *grêle.* Pendant ces deux orages remarquables, le sol et la colonne de grêlons elle-même possédaient un singulier éclat phosphorescent. Une odeur d'ozone très-sensible était répandue dans l'atmosphère, et les objets en fer touchés par les grêlons se couvrirent d'une forte couche d'oxyde. Tout enfin révélait un état électrique très-intense. Les renseignements soigneusement recueillis par M. Colladon sur les divers points traversés par l'orage lui révélèrent un remarquable accord sur la manière d'estimer la grosseur des grêlons. Cette grosseur, dans les divers pays, était comparée à celle d'une grosse noix, d'un œuf de pigeon, d'un œuf de poule, d'un citron. La plupart étaient ovoïdes, quelques-uns aplatis en forme de montre, c'est-à-dire que tous étaient des sphéroïdes engendrés les uns par la révolution d'une demi-ellipse autour du grand axe, les autres par la révolution autour du petit axe.

M. Colladon, de cette observation remarquable, mais incomplète, a cru pouvoir déduire en partie la théorie de la formation de la *grêle.* On sait que Volta expliquait la *grêle* au moyen de deux nuages superposés et possédant des électricités de nom contraire. Les grêlons, renvoyés de l'un à l'autre comme des balles de sureau entre deux plateaux différemment électrisés, devaient grossir progressivement par la congélation des gouttelettes d'eau qu'ils rencontraient. Nous avons fait, dans le *Grand Dictionnaire*, une objection décisive à cette théorie : le poids des grêlons, qui devrait les précipiter vers le sol, la première fois qu'ils sont lancés vers le nuage inférieur. Il y en a une autre à faire, non moins sérieuse : c'est que deux nuages ne sont pas des plaques de cuivre à surface nette et définie, et que, s'ils sont assez rapprochés pour se renvoyer des corps très-lourds, ils le sont assez, à plus forte raison, pour attirer les molécules d'eau vésiculaire situées à leur surface et confondre rapidement leurs deux masses. La nécessité d'abandonner l'explication de Volta est donc évidente. M. Colladon n'explique pas mieux la suspension des grêlons dans l'atmosphère, qui fait la principale difficulté. L'existence de plusieurs centres électriques dans une masse homogène est d'ailleurs fort extraordinaire et complétement opposée à ce que l'on connaît des corps électriques. Si l'on réalise l'existence des deux électricités libres dans un même conducteur, c'est au moyen de l'électrisation par influence, qui ne trouve pas ici sa place et n'expliquerait pas, d'ailleurs, les centres multiples. M. Colladon interprète d'une façon ingénieuse la forme discoïdale de quelques-uns des grêlons qu'il a observés. Quelques-uns des petits noyaux de glace destinés à devenir des grêlons par l'addition des vésicules de vapeur congelées possèdent quelque aspérité à la surface, et le défaut d'équilibre qui en résulte détermine dans leur masse un mouvement de rotation qui agit sur la forme du grêlon comme la rotation de la terre agit sur la forme de notre globe. Cependant, la forme ovoïde étant beaucoup plus commune, il semble que c'est celle-là qu'il aurait fallu expliquer d'abord.

On voit tout ce que la théorie de M. Colladon laisse à désirer. Celle de M. Faye, qui est aujourd'hui en faveur, est-elle plus satisfaisante? Nous ne saurions le dire. Elle est au moins plus complète, et, à ce titre, nous ne pouvons nous dispenser de l'exposer brièvement.

M. Faye note quatre points qui lui paraissent constituer la base de la théorie de la grêle : translation rapide des nuages à *grêle* et des grêlons eux-mêmes; hauteur relativement faible des nuages à *grêle;* tension électrique très-énergique; froid très-intense. La coexistence nécessaire de ces faits a été constatée par un très-grand nombre d'observations. La vitesse des nuages à *grêle*, qu'on peut aisément mesurer, est généralement de 20 mètres par seconde, et elle a atteint, dans certains cas, des vitesses de 22 ou 23 mètres. La hauteur des nuages à *grêle* est généralement de 1,200 mètres et ne dépasse guère 1,400. La tension électrique ne fait de doute pour personne et se manifeste de plusieurs façons saisissantes. Enfin, la basse température est constatée par la chute même des glaçons qui se précipitent sur la terre, presque toujours dans la saison la plus chaude de l'année.

Pour rencontrer ces éléments de la *grêle*, M. Faye croit devoir placer les premières causes du phénomène dans des régions atmosphériques supérieures à celles où il trouve sa manifestation finale. Les observations de Gay-Lussac nous représentent les hautes régions de l'atmosphère comme le siége des grandes tensions électriques. La terre, d'après ces observations, est comme entourée, à distance, d'une sorte d'atmosphère électrique, dont les phénomènes électriques de la surface du globe ne sont que de faibles manifestations. L'existence de la force irrésistible qui existe dans ces régions nous est révélée par l'intensité des grands courants de cirrus qui s'y produisent. Enfin, le froid y est si intense, que MM. Barral et Bixio ont pu, à une hauteur de 8,000 mètres, recueillir des glaçons dont la température était de — 39°.

C'est donc dans ces régions que M. Faye va chercher les nuages nécessaires à la formation de la *grêle.* Doués d'un double mouvement, l'un de translation, qu'ils avaient déjà dans la région des cirrus où ils se sont formés, l'autre de gyration, constaté par les observations de M. Lecoq, ils descendent vers le sol, non pas verticalement, mais en se déplaçant latéralement. Ils descendent ainsi quelquefois très-bas, jusque sur le sol, où ils constituent alors des trombes; plus souvent ils s'arrêtent à 1,200 mètres et deviennent des nuages à *grêle.* La formation de celle-ci s'explique par la basse température du nuage, qui, sur son passage, agglomère d'abord les aiguilles de glace, qui fournissent des noyaux opaques, et les vésicules de vapeur, qui se congèlent à la surface du noyau en pellicule transparente. Si le grêlon traverse des couches alternatives de nuages de glace et de nuages de vapeur, il sera constitué par des couches alternativement opaques et transparentes. La suspension des grêlons dans l'atmosphère s'explique naturellement par leur double vitesse de gyration et de translation. Cependant, si ces grêlons acquièrent un poids trop lourd, ils sont précipités vers la terre. Il en est de même lorsque le mouvement gyratoire du nuage et des grêlons vient à cesser.

Voilà l'explication de M. Faye. Est-elle définitive? Nous ne saurions le dire; mais en tout cas, on ne peut nier qu'elle est à la fois plus ingénieuse, plus complète et plus plausible que celles qu'on a imaginées jusqu'ici.

GRÊLET s. m. (grê-lè). Baquet dont on se sert pour traire le lait, dans le Jura.

GRÊLEUX adj. m. (grê-leu). Anat. S'est dit longtemps de l'os cuboïde de la deuxième rangée du tarse, à cause de ses inégalités.

GRELLET (Sébastien-Félix), avocat et homme politique français, né à Allègre (Haute-Loire) en 1813. Reçu licencié à Paris, il se fit inscrire au barreau de cette ville, prit le grade de docteur, puis il alla exercer la profession d'avocat à Riom (1841). Après la révolution de 1848, M. Grellet, connu par ses idées républicaines, refusa le poste de procureur général que lui offrit M. Crémieux et fut élu peu après représentant de la Haute-Loire à l'Assemblée constituante. Il y fit partie du comité des finances et vota avec les républicains de la nuance du *National.* N'ayant point été réélu député à l'Assemblée législative, M. Grellet reprit sa place au barreau de Riom, dont il fait encore partie. Il est membre du conseil général de la Haute-Loire et de diverses sociétés savantes. M. Grellet a publié des articles dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont*, dans les *Annales de la Société académique du Puy*, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture du Puy-de-Dôme.* Il a fait paraître, en outre, diverses biographies.

GRELOT s. m. — **Allus. littér. Attacher le grelot.** V. ATTACHER, tome Ier du *Grand Dictionnaire*, page 882.

Grelot (LE), opérette en un acte, livret de MM. E. Grangé et Victor Bernard, musique de M. Léon Vasseur; représentée aux Bouffes-Parisiens le 21 mai 1873. Le conte de La Fontaine, intitulé la *Clochette*, a fourni le sujet de la pièce. Au lieu d'une vache, c'est un mouton que Glycère a perdu; au lieu d'une clochette, c'est un grelot que Myrtile fait tinter pour attirer la bergère. Mais au lieu d'un badinage rapide et fin dont la lecture ne dépasse pas cinq minutes, on a à supporter pendant une heure un sujet scabreux, auquel viennent s'ajouter des détails épisodiques sans intérêt et des gravelures plus que transparentes. On a remarqué une villanelle, un duo, la romance : *Je l'ai perdu*, et les couplets du grelot. Chanté par Georges, Mmes Judic et Peschard.

* **GRELOTTANT, ANTE** adj. — Qui fait sonner ses grelots, qui fait entendre un bruit de grelots.

Grenade entr'ouverte (LA), par M. Aubanel, avec préface de Mistral (Paris, 1877, in-8°). La *grenade entr'ouverte*, ou, pour parler comme le poëte provençal, la *Miougrano entreduberto*, est un recueil des meilleures œuvres d'Aubanel. Il y a, en Provence, dans le pays des félibres, un centre lumineux, une école avec des chefs, un but commun poursuivi avec ensemble par des hommes de talent, de génie même. C'est là que s'est réfugiée la véritable poésie; c'est là qu'on chante comme on aime, aux rayons du beau soleil, à l'ombre des frais mûriers. La « pauvre langue dédaignée des mas », comme disait Mistral, s'est relevée de son abaissement, grâce aux chefs-d'œuvre du maître; elle s'appelle aujourd'hui « la langue de *Mireille* » et ferait envie à plus d'une de ses sœurs latines. Mais Mistral n'est pas seul; en date, Roumanille était même le premier. Auprès d'eux s'élève M. Aubanel, l'auteur de la *Grenade entr'ouverte.*

Quoique le nouveau livre de M. Aubanel ne soit en apparence qu'un recueil de poésies détachées, ces poésies ne se tiennent pas moins entre elles tout aussi étroitement que les graines sanglantes de la grenade dans leur enveloppe entr'ouverte. « Ce sont, comme le dit fort bien M. Paté, ses propres larmes que le poëte raconte, et qu'elles aient été vraiment pleurées, c'est ce qui ne fera question pour aucun. La jeune fille qu'il aime est entrée au couvent; elle est perdue au monde, elle est nonne, et voilà l'éternel sujet de la tristesse du poëte : « Qui chante » son mal enchante, » s'est-il dit après avoir bien pleuré, et partant de ce mot, qu'il a pris pour devise, il nous a enchantés en même temps qu'il enchantait ses douleurs. »

La *Grenade entr'ouverte* se compose de trois parties. La première, le *Livre de l'amour*, est pleine des sanglots et des désespoirs du poëte; mais il n'est pas de souffrance qui n'ait des intervalles de calme. L'amertume des premières larmes s'adoucit peu à peu; le gai

soleil verse quelques rayons de joie, et alors naissent quelques sourires sur les lèvres de celui qui pâtit du mal d'amour. C'est ce que M. Aubanel a appelé l'*Entreleuer*. La victoire n'est pas à la joie, elle n'est pas davantage à l'oubli, elle est toujours à la douleur; mais on a chanté durant l'éclaircie, et la deuxième partie du livre se compose de ces chants. Cependant la douleur élargit nos âmes; à l'école de sa propre souffrance, on apprend la miséricorde et la compassion. La pitié universelle s'ouvre comme un refuge à nos maux. La faculté de souffrir, se développant, s'étend à ce qui nous entoure. De là est née cette suite de beaux poèmes qui, sous le titre de *Livre de la mort*, ferment le volume sur un ton plus pathétique et plus élevé encore qu'il n'avait commencé.

La *Grenade entr'ouverte* attache par la beauté du style autant que par la profondeur de la pensée et la hardiesse des images. La préface de Mistral ajoute encore à sa valeur. L'auteur de *Mireille* a pris M. Aubanel par la main, ne voulant laisser à nul autre le soin de présenter son ami au grand public français. Il était difficile d'arriver sous de meilleurs auspices.

GRENADE (NOUVELLE-). V. COLOMBIE (Etats-Unis de), dans ce *Supplément*.

* **GRENADE**, bourg de France (Landes), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. S.-E. de Mont-de-Marsan; pop. aggl., 855 hab. — pop. tot., 1,838 hab.

* **GRENADE - SUR - GARONNE**, ville de France (Haute-Garonne), ch.-l. de cant., arrond. et à 25 kilom. N.-O. de Toulouse; pop. aggl., 2,674 hab. — pop. tot., 3,973 hab.

* **GRENADIN, INE** adj. Qui est de Grenade, etc.

— s. f. Sirop de grenade, qu'on sert dans les cafés.

Chim. Manniite extraite de l'écorce et de la racine du grenadier.

GRENADINE (CONFÉDÉRATION) ou Etats-Unis de Colombie. V. COLOMBIE, dans ce *Supplément*.

* **GRENAILLE** s. f. — Menus morceaux de charbon de terre.

— *Terre de grenaille*, Terre légère et friable.

* **GRENAT** s. m. — Substance secondaire et impure qui se produit dans la fabrication de la fuchsine.

GRENATIQUE adj. (gre-na-ti-ke — rad. *grenat*). Se dit d'une roche qui contient des grenats.

GRENAUT s. m. (gre-nô). Ichthyol. Nom populaire du grondin rouget, poisson à tête fort grosse.

* **GRENIER** (Jean-Charles-Marie), savant français. — Il est mort en 1875. Les derniers ouvrages qu'on a de lui sont: le tome II de sa *Flore de la chaîne jurassique* (1869, in-8°), auquel il ajouta en 1875 une préface et une revue de la flore des monts Jura; *Tableau analytique des familles de la flore de France* (1874, in-8°); *Contributions à la flore de France* (1875, in-8°), recueil de brochures publiées de 1837 à 1874.

GRENIER (Pierre-Eugène), acteur français, né en 1833, d'une famille de comédiens, mort le 15 janvier 1875. Il fut d'abord typographe; il travaillait la nuit au journal le *Droit*, et suivait pendant la journée les cours du Conservatoire. Il gagna, au concours de 1853, le premier prix de comédie. Il débuta à l'Odéon, sous la direction de La Rounat, dans l'emploi des scapins. Peut-être eût-il mieux fait de s'en tenir à des rôles moins brillants ou de demi-caractère, comme cela lui avait si bien réussi au Conservatoire, et comme le comportait d'ailleurs la nature de son talent à la fois original et nerveux. Grenier tira cependant bon parti de deux rôles peu importants, le premier dans *Conscience* (1854), le second dans *Molière enfant* (1855). Il créa, l'année suivante, cette fois avec le plus vif succès, Pierre, de la *Bourse*. Il y fut, selon l'expression d'un critique distingué, réjouissant de naïve bêtise et de désespoir rustique. Cette heureuse tentative, en lui faisant trouver sa voie, devait l'appeler à un théâtre de genre. Il entra, en effet, aux Variétés, où il se fit remarquer dans une infinité de pièces, principalement les revues de fin d'année. Il était aimé du public et grandissait en réputation. Mais, ne voyant son avenir, dit un biographe, par l'invasion du théâtre, il sacrifia résolument au goût nouveau et de comique devint bouffon. Sa création du grand prêtre Calchas, dans la *Belle Hélène* (1864), montra sa souplesse d'artiste; mais, dans ces excentricités voulues, il conserva l'art des nuances et celui de composer et de varier ses types selon les caractères et les situations. Il s'abandonna avec tant de zèle aux lazzi du genre burlesque qu'un soir il se cassa la jambe en scène. Parmi ses meilleurs rôles en ce genre, nous citerons: le prince Paul de la *Grande-duchesse de Gérolstein* (1867), le vice-roi de la *Périchole* (1868) et l'amiral suisse de la *Vie parisienne*. Dans la comédie, il a laissé un type qui restera, celui de Boirot de l'*Homme n'est pas parfait*, sans oublier le personnage qu'il représenta avec un véritable talent dans l'*Homme qui manque le coche* (1865). Il alla jouer ensuite au Vaudeville, le 1er février 1875, le rôle de l'avocat fantaisiste de *Rabagas*; puis il revint aux Variétés, où il s'incarna, en 1876, dans Savarin des *Mormons à Paris* et reprit, en dernier lieu, Bobinet de la *Vie parisienne*. Malade depuis longtemps, Grenier succomba au commencement de 1875, laissant une femme qu'il aimait tendrement et dont il était le soutien.

* **GRENOBLE**, ville de France (Isère), ch.-l. de département, à 633 kilom. S.-E. de Paris; pop. aggl., 37,072 hab. — pop. tot., 45,429 hab. L'arrond. comprend 20 cant., 213 com., 226,112 hab.

* **GRENOUILLE** s. f. — Allus. littér. **Les grenouilles qui demandent un roi.** Les allusions que l'on fait à cette fable de La Fontaine (livre III, fable IV) sont très-fréquentes. Les grenouilles figurent tous les peuples de l'histoire ancienne et moderne assez sots pour demander ou pour supporter des maîtres; elles forment une république bien tranquille; elles pourraient ainsi continuer de vivre heureuses; mais quoi! il leur faut quelqu'un qui les gouverne. Le bon Jupin, à qui elles s'adressent, a d'abord pitié d'elles et leur donne pour roi un soliveau, c'est-à-dire le meilleur roi du monde, un roi qui ne peut leur faire ni bien ni mal:

Ce roi fit toutefois un tel bruit en tombant
Que la gent marécageuse,
Gent fort sotte et fort peureuse,
S'alla cacher sous les eaux.

Remises de leur première peur, les grenouilles s'enhardissent; elles vont jusqu'à sauter sur l'épaule du roi, qui ne grouille pas plus qu'une souche. Alors, nouvelles plaintes; Jupiter s'est moqué d'elles; elles réclament un autre roi, un vrai roi, un roi actif et non passif comme celui-là. Jupiter obsédé leur dépêche une grue, qui les croque et les gobe. Et elles ont encore le front de se plaindre. Jupin cette fois leur répond:

Vous aurez dû premièrement
Garder votre gouvernement;
Mais ne l'ayant pas fait, il vous devait suffire
Que votre premier roi fût débonnaire et doux
De celui-ci contentez-vous
De peur d'en rencontrer un pire.

Cette fable est une des plus démocratiques de La Fontaine, et nous ne savons trop de quel œil Louis XIV a pu la lire.

Grenouilles (LES), tableau de M. Hanoteau; Salon de 1875. Le marécage où s'ébattent les grenouilles occupe le premier plan du tableau; un gros arbre, qui se dresse sur la droite et qui garnit de son feuillage tout le haut de la toile, projette sur la grenouillère une ombre légère et transparente. Un autre arbre s'élève au second plan, à gauche. Entre les deux troncs, on aperçoit un pré ensoleillé, avec un char de foin qu'entourent des villageois.

Ce tableau, un des plus importants qu'ait exécutés M. Hanoteau, est peint avec une vigueur et une solidité peu communes: les tons verts des roseaux, des arbres, du gazon sont diversifiés et nuancés avec beaucoup d'harmonie. Les grenouilles n'occupent, comme il convient, qu'une place très-secondaire dans la composition, et elles eussent peut-être passé inaperçues, si les circonstances politiques au milieu desquelles s'ouvrit le Salon de 1875 n'avaient amené le public à faire un rapprochement curieux entre la peinture de M. Hanoteau et la fable de La Fontaine. Le critique du *Bien public*, M. Chaumelin, dit à ce propos: « M. Hanoteau a fait un grand paysage d'un vert radieux comme l'espérance. Les grenouilles qu'on y entrevoit dans une douce obscurité, au fond du marécage du premier plan, attendent évidemment un roi; plusieurs d'entre elles sont gravement assemblées autour d'une branche morte, du haut de laquelle la plus experte de la bande semble leur annoncer une bonne nouvelle. Brékékékéoax! coax!... Cependant, dans le fond du tableau, en plein soleil, des paysans ramassent péniblement leur récolte, sans se soucier des projets ténébreux qui s'élaborent dans le marais. »

Les Grenouilles ont 616 gravées sur bois par M. Emile Thomas, pour le journal l'*Art*, et par M. L.-Aug. Lepère, sur un dessin de M. Duvivier, pour une autre publication périodique.

GRENVILLE-MURRAY (Eustace-Clare), littérateur anglais, né en 1819. Il entra dans la diplomatie et fut pendant plusieurs années consul. M. Grenville-Murray se tourna ensuite vers les lettres. Etant venu habiter la France, il devint le correspondant parisien de plusieurs journaux anglais et américains, notamment du *Cornhill Magazine* de Londres. Cet écrivain s'est fait connaître, en outre, par la publication de romans et d'études de mœurs contemporaines qui sont fort intéressantes. Parmi ses ouvrages, nous citerons les suivants, qui ont été traduits en français: *Droits et devoirs des envoyés diplomatiques* (1853, in-18); les *Hommes du second Empire, silhouettes contemporaines* (Londres, 1869), trad. par M. Daples (1873, in-12); les *Hommes de la troisième République*, traduit par Testard (1873-1874, 2 vol. in-12); le *Grand monde en France*, imité de l'anglais par de Beeckmann (1875, in-8°); le *Député de Paris, épisode du second Empire* (Londres, 1871), roman, trad. par Butler (1875, in-12); le *Duc de Haubourg*, roman, traduit par le même (1875, 2 vol. in-12); le *Jeune Brown* (Londres, 1875), roman, traduit par le même (1875, 2 vol. in-12); les *Hommes du septennat*, traduit par le même (1876, in-18), etc.

* **GREPPO** (Jean-Louis), homme politique français. — A l'Assemblée nationale, il vota avec l'Union républicaine sans prendre part aux débats de la Chambre, se prononça contre le gouvernement de combat, le septennat, pour la constitution du 25 février 1875, contre la loi sur l'enseignement supérieur, pour le scrutin de liste, etc. Le 20 février 1876, M. Greppo posa sa candidature dans le XIIe arrondissement de Paris et fut élu député à une grande majorité, par 7,314 voix, contre MM. Farcy, de Rancy, etc. Il vota pour l'amnistie pleine et entière, pour l'ordre du jour du 4 mai 1877 contre les menées cléricales, signa, le 18 mai suivant, le manifeste des gauches contre la résurrection du gouvernement de combat par le maréchal de Mac-Mahon et fit partie des 363 qui votèrent l'ordre du jour de défiance contre le ministère de Broglie-Fourtou (19 juin). Réélu député du XIIe arrondissement de Paris, le 14 octobre 1877, à une majorité considérable, ce vétéran de la démocratie s'est prononcé pour la nomination d'une commission d'enquête chargée de constater les abus de tout genre commis sous le ministère de Broglie-Fourtou pendant la période électorale (15 novembre), pour l'ordre du jour contre le cabinet de Rochebouët (24 novembre), etc.

M. Greppo est trésorier de la caisse des secours aux familles des détenus politiques.

* **GRÈS** s. m. — *Grès céramé*, Poterie de grès.

— Partie cornée et transparente qui forme la couche externe de chaque brin de soie, et qui doit disparaître par le décreusage.

GRÉSEUX, EUSE adj. (gré-zeu, eu-ze — rad. *grès*). Qui est de la nature du grès.

GRÉSILLONS s. m. pl. (gré-zi-llon; *ll* mll.) En termes de cristallerie, Syn. de CASSONS. ‖ On dit aussi GROSSILONS.

— Charbon en petits morceaux.

* **GRESLE (LA)**, bourg de France (Loire), cant. de Belmont, arrond. et à 21 kilom. N.-E. de Roanne; pop. aggl., 535 hab. — pop. tot., 948 hab.

GRESLEY (Henri-François-Xavier), général français, né à Vassy (Haute-Marne) en 1819. Admis à l'Ecole polytechnique en 1838, il en sortit en 1840 avec le grade de sous-lieutenant, entra l'année suivante à l'Ecole d'état-major et fut successivement promu lieutenant en 1843, capitaine en 1845, chef d'escadron en 1855, lieutenant-colonel en 1861, colonel en 1865 et commandeur de la Légion d'honneur en 1868. M. Gresley avait fait de nombreuses campagnes et il remplissait les fonctions de directeur général des affaires arabes près du gouverneur de l'Algérie, lorsque éclata la guerre de 1870 contre l'Allemagne. Attaché, comme chef d'état-major, à la division de cavalerie du corps de Mac-Mahon, il prit part à la bataille de Reichshoffen et fut nommé général de brigade le 12 août 1870. Il devint alors chef d'état-major des corps du général Lebrun, qui constitue à Paris, pendant la guerre, M. Gresley fut détaché au ministère de la guerre comme sous-chef d'état-major général. Il fut nommé, en 1874, chef d'état-major général du ministre de la guerre de Cissey. Promu général de division en 1875, il continua ses fonctions au ministère de la guerre, devint conseiller d'Etat en service extraordinaire et fut chargé, en 1876, de soutenir les discussions relatives à l'armée devant les Chambres. Au mois de novembre 1877, M. Grimaudet de Rochebouët, devenu ministre de la guerre, remplaça, comme chef d'état-major général, le général Gresley par le général Miribel. M. Gresley passe pour un des officiers les plus instruits et les plus distingués de notre armée.

* **GRESSENT** (Alfred-Vincent), arboriculteur. — En 1864, M. Gressent fonda à l'Ecole normale de Châteauroux un cours d'arboriculture, puis il fit gratuitement des leçons d'agriculture aux instituteurs de la Loire, du Loiret, de l'Aisne, du Nord, de la Sarthe, etc. L'établissement horticole modèle qu'il avait créé dans le Loiret, ayant été détruit par une inondation de la Loire en 1866, il créa, en mai 1867, à Saumois, dans le département de Seine-et-Oise, une nouvelle école d'arboriculture et de culture potagère, qui a servi de modèle aux jardins écoles fondés depuis lors dans le département de la Seine. Les ouvrages de M. Gressent ont eu de nombreuses éditions. En 1867, il a publié l'*Almanach Gressent illustré* (in-16), qui traite de questions agricoles et horticoles et qui a paru chaque année depuis lors.

* **GRÉSY-SUR-ISERE**, bourg de France (Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. S.-O. d'Albertville; pop. aggl., 1,154 hab. — pop. tot., 1,447 hab.

GRETCHEN, forme familière de *Grete*, diminutif allemand de Margaretha, Marguerite. On donne en France le nom de Gretchen à toutes les jeunes filles ou femmes allemandes, quand on les considère comme l'objet des tendres sentiments d'un amoureux: *Il voulait acheter une bague pour en faire cadeau à sa* GRETCHEN.

* **GRETSCH** (Nikolaï-Ivanovitch), écrivain russe. — Il est mort à Saint-Pétersbourg en 1867.

GRÉVILLE (Alice FLEURY, dame DURAND, connue sous le pseudonyme de Henri), femme de lettres, née à Paris en 1842. Fille d'un professeur, elle apprit sous sa direction les sciences, le latin et plusieurs langues étrangères. Plus tard, elle reçut de Chevé des leçons de solfége et d'harmonie. Ses progrès furent tels que Félicien David lui prédit un brillant avenir musical. Mlle Fleury venait d'avoir quinze ans lorsqu'elle suivit sur le théâtre française à l'université et à l'Ecole de droit de Saint-Pétersbourg. Elle apprit alors diverses langues, particulièrement le russe, et bientôt elle s'attacha à étudier les mœurs des diverses classes de la société. Après avoir écrit un certain nombre de nouvelles, qui, pour la plupart, sont restées inédites, elle résolut, en 1869, de composer des pièces de théâtre; elle fit une dizaine de comédies et de drames, en prose et en vers, et elle essaya vainement, pendant ses séjours à Paris, de faire lire aux directeurs de nos principales scènes. Convaincue que ses démarches resteraient infructueuses tant qu'elle n'habiterait pas Paris, elle quitta la Russie en 1872 et vint s'établir à Paris avec son mari, M. Durand, alors professeur de langue française à l'Ecole de droit de Saint-Pétersbourg. Avant son départ, elle avait publié dans une feuille russe, rédigée en français, le *Journal de Saint-Pétersbourg*, une nouvelle qui eut du succès. Pendant les quatre années qui suivirent, elle fit paraître dans le même journal une série de nouvelles et de romans, qui lui acquirent une véritable notoriété sur les bords de la Néva. A cette époque, elle était absolument inconnue en France.

Une comédie en trois actes, *Denise*, qui avait paru dans la Revue et dans la collection intitulée le *Théâtre inédit du XIXe siècle*, avait été peu remarquée. Enfin, au mois de juin 1876, le *Journal des Débats* publia *Dosia*, roman russe, étincelant d'esprit, et le mois suivant la *Revue des Deux-Mondes* fit paraître l'*Expiation de Savéli*, du genre différent, mais qui n'avait pas moins d'intérêt. Ces deux romans, dont le premier est un chef-d'œuvre, étaient signés du nom de Henri Gréville. Ce nom devint aussitôt célèbre et Mme Durand conquit d'emblée un des premiers rangs parmi les romanciers de notre temps. Les journaux s'arrachèrent alors ses productions. Le *Temps*, la *Patrie*, le *Figaro*, le *Journal des Débats*, le *XIX Siècle*, l'*Illustration*, le *Correspondant*, etc., publièrent coup sur coup les manuscrits qu'elle avait en réserve, des reproductions de romans qu'elle avait fait paraître à Saint-Pétersbourg et des nouveaux ouvrages qu'elle se hâta d'écrire. La maison Plon, qui a traité avec Mme Henri Gréville pour la publication de ses romans, a fait paraître successivement: *Dosia* (1876, in-18); l'*Expiation de Savéli* (1876, in-8°); le *Princesse Ogliérof* (1877, in-18); *A travers champs*, suivi de *Autour d'un phare* (1877, in-18); *Suzanne Normis* ou le *Roman d'un père* (1877, in-18); la *Koumiassine* (1877, 2 vol. in-18); la *Maison de Maurèze* (1877, in-18). Citons encore celle: *Sonia*, les *Epreuves de Raissa*, romans publiés dans le *XIXe siècle*; des *Croquis russes*, des *Nouvelles*, la traduction des *Terres vierges*, roman de Tourguéneff, etc. Dans le plus grand nombre de ses œuvres, Mme H. Gréville s'est attachée à peindre la société russe, qu'elle connaît à merveille. On y trouve une galerie de tableaux exotiques, qui sont pour nous d'un vif intérêt. Son talent est aussi souple que varié. « Elle suit, au besoin, couvrir sa toile des couleurs les plus sombres, dit un écrivain; mais elle emploie plus volontiers les tons clairs et gais. Elle aime la lumière, l'air, la vie; le caractère commun de ses récits est une spiritualité bienfaisante, une grâce souriante, une malice inoffensive. Elle ne fouille pas jusqu'au fond de l'âme humaine et pénètre rarement jusqu'aux sources secrètes de la passion; elle se tient à la surface et se borne à exprimer avec vérité les sentiments courants et communs. C'est par le détail, par l'exacte ponctuation des mœurs, par l'abondance et la délicatesse des observations que se recommandent ses romans; elle excelle à rendre les scènes ordinaires de la vie domestique, les enfantillages quotidiens du cœur, la naïveté des choses simples et vraies. Il y a dans le *Roman d'un père*, pour ne citer que cet exemple, des tableaux de bonheur intime, d'une fraîcheur et d'une grâce exquises. Mme Henri Gréville est réaliste au meilleur sens du mot, puisque elle peint l'homme ordinaire et la vérité de tous les jours; elle l'est encore par la manière et le procédé. Elle ne disserte guère et ne moralise jamais; elle se fait pas de portraits et ne bâtit pas de théories. Ses personnages vont, viennent, parlent, agissent, et nous n'avons qu'à les regarder et à les écouter pour savoir ce qu'ils sont. Tous ces petits faits que l'auteur fait passer sous nos yeux n'ont pas été recueillis au hasard et sans choix; ils ne figurent pas dans le récit pour eux-mêmes et pour leur valeur propre: ce sont les signes visibles par lesquels se manifestent la vie intérieure et le caractère. » Quant au style de Mme Henri Gréville, il est simple, naturel, souple comme son talent, où dominent l'esprit et la grâce. Outre *Denise*, qui n'a point été représentée, Mme Gréville a écrit quelques pièces qui ont été jouées; telles sont: *Pierrot ermite*, comédie en un acte et en vers, représentée en avril 1877, sur le troisième Théâtre-Français; *Un héritage*, en un acte, joué dans une soirée-concert à la salle Ventadour, vers la même époque, et les *Cloches cassées*, comédie en un acte, jouée à l'Odéon en novembre 1877.

GRÉVIN (Alfred), dessinateur français, né à Epineuil, près de Tonnerre (Yonne), en janvier 1827. Il débuta dans la vie comme employé d'une compagnie de chemin de fer. Tout en griffonnant des états et copiant des circulaires, il lui arrivait souvent de risquer des croquis originaux et tout d'inspiration. Un ami, qui remarqua ces pochades crayonnées au coin des dossiers de la bureaucratie, eut l'idée d'en présenter quelques-unes à Philipon, alors directeur du *Journal amusant*, qui ne tarda pas à s'attacher Grévin comme collaborateur.

On a voulu voir à tort en Grévin le successeur de Gavarni. Ainsi que le fait très-justement remarquer M. Pierre Véron, « ce n'est pas Gavarni II, c'est Grévin Ier. L'œuvre de ce Parisien de la Bourgogne, en effet, n'est pas la copie de celle de son devancier, elle n'en est pas même la continuation; elle en a saveur particulière, elle a sa date bien marquée. Elle a aussi sa philosophie, sans emprunter l'amertume de l'auteur des *Masques et visages*. Le défaut de Gavarni, défaut qu'alla toujours s'exagérant, était de vouloir trop professer. Les légendes en arrivaient parfois à être de véritables démonstrations, des argumentations, des thèses. Rien que cela, le pareil à Grévin; il se livre à son inspiration humoristique, sans prétendre se poser comme réformateur des mœurs. Ce qui n'empêche pas telle de ses œuvres d'avoir une moralité tout aussi profonde... Ses croquis sont instantanés comme la photographie. Ils reflètent nos ridicules et nos vices avec la rapidité de l'objectif s'emparant de l'image qui passe devant lui. »

Outre sa réputation de dessinateur amusant, Grévin s'est fait une véritable notoriété comme peintre de costumes, pour les pièces à spectacle et aussi pour les bals masqués du grand monde. Son goût est tellement incontesté, qu'il y a deux ans un des tailleurs [pour dames] les plus célèbres lui offrit 50,000 francs par an, pour s'assurer sa collaboration exclusive.

« Dans les théâtres, dit M. Adrien Marx, Grévin veille lui-même à l'exécution de ses indications. Au besoin, il taille de ses mains, en plein drap, le pourpoint ou le haut-de-chausses d'un personnage nouveau, créé au dernier moment par les auteurs consciencieux. On le rencontre dans les escaliers qui conduisent aux loges des actrices, armé d'une paire de ciseaux énormes. Sa tarlatane et ses cheveux sont parsemés de fils de soie, dont les extrémités serpentent sur son dos et sur la poitrine et lui donnent l'air des *Fleurs du jardin des Tuileries*. De ses poches pendent, en ballottant, des bouts de ganses et des lambeaux de galons. Il arrête parfois au passage une figurante qui descend en scène, la relève les cheveux et donne aux plis de sa tunique une ordonnance harmonieuse... »

La plupart des légendes qui accompagnent les dessins de Grévin sont dignes de rehausser leur coin de la fine observation ou de l'ironie mordante.

Une de ces légendes a fait le tour du monde. Il s'agit d'un flâneur en arrêt devant un pêcheur à la ligne: « Faut-il, s'écrie le flâneur, que des gens aient de la patience!... Il y a deux heures que je le regarde et il n'a pas pris un malheureux goujon! »

La province, si friande de tout ce qui est parisien, soit comme production matérielle, soit comme production de l'esprit, savoure les dessins de Grévin. Si l'on en croit M. Adrien Marx, Grévin possède en Normandie un admirateur passionné qui ne l'a jamais vu et l'aime d'amour extrême sur la foi de ses productions. C'est un cultivateur d'humeur folâtre, éleveur de bestiaux et de volailles, qui lui expédie tous les ans, à époque fixe, une bourriche monstrueuse contenant dans ses flancs de plantureux chapons et des jambons monumentaux.

Depuis 1869, M. Grévin publie avec M. Huart, chaque année, un *Almanach des Parisiens* (in-8°).

* **GRÉVY** (François-Paul-Jules), homme politique et jurisconsulte. — Bien que la majorité de l'Assemblée nationale fût monarchiste et réactionnaire, M. Jules Grévy fut constamment le président de cette Assemblée du 16 février 1871 à février 1873, époque où il obtenait encore 429 suffrages. Le jet de loi contre la municipalité de Lyon, M. Le Royer, député du Rhône, s'attacha à réfuter le rapport fait au nom de la commission par M. de Meaux et dit, en parlant des arguments qu'on venait de présenter: « Voilà le bagage de la commission. » A ce mot inoffensif de « bagage, » un membre de la droite, M. de Gramont, se leva furieux, interpella l'orateur et s'écria: « C'est une impertinence! » Le président Grévy rappela à l'ordre le malencontreux interrupteur. Aussitôt style de Mme Henri Gréville, il est simple, naturel, souple comme son talent, où dominent un gouvernement d'ordre, de liberté et de progrès. Nous n'oublierons pas que le premier besoin de ce gouvernement est que l'accord soit toujours maintenu entre les grands pouvoirs qui le constituent. Nous nous efforcerons d'y concourir par notre modération, notre sagesse, par toutes les concessions compatibles avec l'intérêt suprême de la République. » Ce programme, tracé par M. Grévy, fut celui que la Chambre des députés s'efforça de suivre. Quant à lui, il dirigea les débats avec une extrême impartialité, mais non sans difficulté, car il eut à lutter à peu près constamment contre le parti pris du groupe de l'Appel au peuple, qui s'attacha à entraver les discussions par d'incessantes interruptions, et comme il n'était pas suffisamment armé par le règlement, il se vit lui-même en butte aux grossièretés de M. Paul de Cassagnac, sans qu'il pût lui opposer d'autre barrière que le mépris. Les débats de la Chambre prirent surtout un caractère orageux lorsqu'elle rentra en session au mois de juin 1877, après avoir été prorogée par le ministère de combat nommé par M. le maréchal de Mac-Mahon, le 17 mai, et lorsque, à la suite d'une discussion mémorable, la majorité républicaine vota un ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie-Fourtou (19 juin). Le Sénat ayant voté la dissolution de la Chambre, le président Grévy, avant de lire le décret de dissolution (25 juin), prononça une courte allocution dans laquelle il déclara que la majorité républicaine pouvait se représenter sans crainte devant le pays, parce qu'elle avait bien mérité de la France et de la République. Après la mort de M. Thiers (septembre 1877), M. Jules Grévy fut accepté, d'un accord unanime, par le parti républicain comme le candidat à la présidence de la République en cas de vacance du pouvoir. Les électeurs du IXe arrondissement de Paris le choisirent pour remplacer M. Thiers comme député, en même temps que les électeurs de Dôle nommaient à le conserver comme leur représentant. Elu, le 14 octobre, député à Paris par plus de 12,000 voix contre 5,000 données à M. Daguin, et à Dôle par 12,238 voix contre 5,172 obtenues par M. Picot d'Aligny, candidat officiel et légitimiste, M. Jules Grévy a opté pour Dôle. La majorité républicaine de la nouvelle Chambre des députés le nomma son président provisoire, puis président définitif, par 299 voix, le 12 novembre. « Je m'efforcerai, dit-il dans l'allocution qu'il prononça en prenant possession du fauteuil, je m'efforcerai de vous servir, et une bonne manière, comme la Chambre, j'en suis certain, se tiendra, par sa modération et sa fermeté, à la hauteur de la sienne, s'inspirant de l'admirable exemple et de la volonté souveraine du pays, qui est avec elle. » La Chambre des députés s'empressa de voter un nouveau règlement, qui permet au président de refrener d'une façon efficace les violences systématiques du groupe de l'Appel au peuple. Le 29 novembre, M. Grévy se rendit auprès du maréchal, qui le reçut avec ses aides, ainsi que le président du Sénat. Dans cet entretien, il fit entendre au président de la République un langage aussi ferme que sage. Il l'engagea à mettre fin à la lutte qu'il avait fait naître, à s'incliner devant les règles qui sont l'essence de tout gouvernement parlementaire et à prendre son parti du rôle dans les rangs de la majorité. Ces conseils ne furent suivis que plus tard lorsque M. Dufaure fut chargé de constituer un cabinet sincèrement républicain.

GRÉVY (Albert), avocat et homme politique, frère du précédent, né à Mont-sous-Vaudrey (Jura) en 1823. Lorsqu'il eut terminé son droit à Paris, il y fit son stage d'avocat, puis il alla se faire inscrire au barreau de Besançon (1852). M. Grévy ne tarda pas à se placer au premier rang et devint bâtonnier de son ordre. Républicain comme son frère, il fut, sous l'Empire, un des chefs du parti démocratique à Besançon, et devint un des collaborateurs du *Doubs*. Lors du plébiscite de mai 1870, il prononça, dans des réunions publiques, des discours pour engager les électeurs à voter négativement. Après la révolution du 4 septembre 1870, le gouvernement de la Défense nomma M. Albert Grévy commissaire général dans la Franche-Comté; mais celui-ci donna bientôt sa démission. Le 8 février 1871, il fut élu, le premier de la liste, député du Doubs à l'Assemblée nationale par 36,910 voix. M. Grévy alla siéger dans les rangs de la gauche républicaine, dont il ne tarda pas à devenir l'un des membres les plus influents et dont il a été plusieurs fois le président. Ce fut lui qui fit le rapport sur la loi ayant pour objet de répartir sur tout le territoire les sacrifices provoqués par la guerre et le remboursement des pertes résultant de l'invasion. Président de la commission d'enquête sur le comité central de l'Appel au peuple (1874), il entra en lutte avec le ministre de la justice Tailhand, qui refusait de communiquer des pièces propres à faire la lumière sur les intrigues bonapartistes. En 1875, il fit un remarquable rapport au sujet de la levée de l'état de siége, en faveur de laquelle il conclut, et proposa le rejet du projet de loi sur la presse présenté par M. Buffet. L'autorité que donne le caractère, sa parole toujours sérieuse et grave firent de lui un des orateurs les plus écoutés de l'Assemblée. Il vota pour la paix, contre l'abrogation des lois d'exil, contre la validation de l'élection des princes, le pouvoir constituant, la pétition des évêques, pour la proposition Rivet, le retour de l'Assemblée à Paris, la proposition Feray, contre l'impôt sur le chiffre des affaires, la dissolution des gardes nationales, etc. Le 24 mai 1873, il se prononça pour M. Thiers. Sous le gouvernement de combat, M. Albert Grévy fit une opposition constante à toutes les mesures de réaction, vota contre la circulaire Pascal, pour la liberté des enterrements, contre l'érection de l'église du Sacré-Cœur, contre le septennat, la loi sur les maires, le cabinet de Broglie, pour les propositions Périer et Maleville, la constitution du 25 février 1875, le scrutin de liste, etc. Après la dissolution de l'Assemblée, M. Albert Grévy se porta candidat à la Chambre des députés à Besançon. Il fut élu député par 6,985 voix contre 1,658 données au général Roland, monarchiste. A la nouvelle Chambre, il continua de jouer un rôle important, fut de nouveau président de la gauche républicaine, avec laquelle il vota, et fit, en février 1877, un remarquable rapport sur l'abrogation des lois sur la presse. Le 4 mai suivant, il vota l'ordre du jour contre les menées cléricales, puis il s'associa, le 18 mai, à la protestation des gauches contre le manifeste du maréchal de Mac-Mahon, qui venait de reconnaître le gouvernement de combat contre les républicains, et il fit partie, le 19 juin, des 363 qui votèrent un ordre du jour de défiance contre le cabinet de Broglie-Fourtou. Réélu député à Besançon, le 14 octobre 1877, par 8,244 voix contre 1,552 données à M. Boysson d'Ecole, candidat officiel et monarchiste, M. Albert Grévy devint membre du comité directeur des gauches. Il déposa à la Chambre, le 11 novembre, une proposition dans laquelle il demandait la nomination d'une commission d'enquête chargée de constater les actes de l'administration qui, depuis le 16 mai, avaient eu pour objet d'exercer sur les élections une pression illégale. Cette proposition, qu'il soutint avec son talent habituel, fut votée le 15 novembre.

GREY (Charles), général anglais, né à Howick-House en 1804, mort le 21 mars 1870. Il était frère puîné du comte George Grey. Lorsqu'il eut achevé ses études à l'université de Cambridge, il entra dans l'armée. En 1831, il fut nommé membre de la Chambre des communes. Lorsque son père, le deuxième comte Grey, fut appelé, en 1831, à remplacer lord Wellington comme premier ministre, M. Charles Grey devint son secrétaire particulier et conserva ce titre jusqu'à la chute du cabinet. Il faisait partie des écuyers de la reine Victoria lorsque, en 1851, le prince Albert le choisit pour secrétaire particulier. Il remplit ces fonctions de confiance jusqu'à la mort du prince-époux (1861). Major général en 1854, il fut promu lieutenant-général en 1861, grand-croix de l'ordre du Bain en 1865, et général en 1868. A cette époque, la reine Victoria le prit pour secrétaire particulier. On lui doit la *Vie et les opinions du deuxième comte Grey*, son père.

* **GREY-ET-RIPON** (George-Frédéric-Samuel ROBINSON, vicomte GODERICH, baron GRANTHAM, comte DE), homme d'Etat anglais. — Il était grand maître de la franc-maçonnerie anglaise, lorsqu'il donna tout à coup sa démission et se convertit au catholicisme (septembre 1874). Cette éclatante rupture avec le protestantisme, cette adhésion aux doctrines absolutistes du *Syllabus* produisirent en Angleterre une très-grande impression. Le nouvel adepte du Sacré-Cœur et de l'intolérance fut remplacé, à la tête de la franc-maçonnerie, par le prince de Galles.

* **GREZ-EN-BOUÈRE**, bourg de France (Mayenne), ch.-l. de cant., arrond. et à 14 kilom. de Château-Gontier; pop. aggl., 696 hab. — pop. tot., 1,793 hab.

GRIBOUILLIS s. m. (gri-bou-lli; *ll* mll.) Ecriture illisible. ‖ Syn. de GRIBOUILLAGE.

GRICHE-DENTS s. f. (gri-che-dan). Citrouille creusée à laquelle on a fait des trous pour représenter deux yeux et une bouche, et qu'on suspend en l'air après y avoir mis un flambeau.

* **GRICOURT** (Raphaël-Charles-Emmanuel, marquis DE), homme politique français. — Il se joua au Sénat qu'un rôle insignifiant, se bornant à voter constamment ce que demandait le pouvoir. La révolution du 4 septembre 1870 le rendit à la vie privée. S'étant alors retiré en Belgique, il y publia: *Des relations de la France avec l'Allemagne sous Napoléon III* (Bruxelles, 1870, in-8°).

GRIESHEIM (Charles-Gustave-Jules DE), général et écrivain militaire allemand, né à Berlin en 1798. Engagé en 1814, il était, l'année suivante, lieutenant en second dans la garde à pied, officier auditeur en 1819, lieutenant dans la garde en 1824, et dans l'état-major général en 1831. En 1846, il fut fait directeur du département de l'armée, et colonel en 1847, puis, en 1848, directeur général des affaires de la guerre. La même année, il fut envoyé comme député à l'Assemblée nationale et siégea sur les bancs de la réaction. Il fut réélu en 1850 et obtint alors le commandement militaire de Coblentz, où il revint, comme major général (1852), après avoir été chef d'état-major du prince de Prusse.